

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.05

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
ADHESION
ANNUELLE A LA
FEDERATION
NATIONALE DES
COLLECTIVITES
POUR LA CULTURE
(FNCC) ET
DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT



L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

La Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) rassemble aujourd'hui plus de 450 collectivités territoriales : communes, EPCI, départements et régions.

La FNCC, association pluraliste, est un lieu de rencontre entre élus permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles comme transversales et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

La FNCC signe une convention triennale avec le ministère de la Culture depuis 1995.

Agréée organisme de formation des élus territoriaux par le ministère de l'Intérieur, elle offre un calendrier de sessions de formation de qualité. La Fédération est par ailleurs en lien régulier avec les commissions des affaires culturelles du Sénat et de l'Assemblée nationale.

L'adhésion de Bouc Bel Air à la FNCC permettra d'ancrer la collectivité dans un réseau pluraliste de collectivités et de prendre part à l'évolution des politiques culturelles publiques. La Fédération entend promouvoir la diversité de la création artistique et l'inventivité des territoires au travers de ses membres.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23_03_05-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

L'adhésion ouvre également l'accès ainsi qu'au centre de formation des spécialisées dans les domaines concernant les politiques culturelles.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder aux démarches d'adhésion de la Ville auprès de la FNCC pour 2023 (coût de l'adhésion : 511€)

Dans le cadre de cette adhésion, il convient de désigner un représentant aux groupes de travail et séminaires de la FNCC. Il est proposé de désigner Mathieu PIETRI, représentant aux groupes de travail et séminaires et Catherine FOULON, suppléante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable la commission Culture/Patrimoine du 31 mai 2023,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Bouc Bel Air auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC).

AUTORISE le règlement de la cotisation annuelle fixée à 511 €.

DESIGNE Monsieur Mathieu PIETRI, représentant de la collectivité aux groupes de travail et séminaires de la FNCC et Mme Catherine FOULON, suppléante.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le 15/06/2023


Richard MALLIÉ,
Maire.

